BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 9 novembre 2018	***N° 2018-602***

Convocation du 19 octobre 2018
Aujourd'hui vendredi 9 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES
M. Dominique ALCALA à M. Michel DUCHENE
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Anne BREZILLON
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Daniel HICKEL à Mme Chantal CHABBAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h00

M. Yohan DAVID à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h15
M. Didier CAZABONNE à Mme Arielle PIAZZA à partir de 11h45
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUH à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h15
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45
M. Bernard JUNCA à M. Eric MARTIN à partir de 11h45
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 11h45
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 11h45
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h30
Mme Anne WALRYCK à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 9 novembre 2018**	***Délibération***
	Direction générale Mobilité **Direction des infrastructures et des déplacements**	***N° 2018-602***

La Ronde des Quartiers de Bordeaux - Convention pour l'animation des commerces impactés par les travaux de la ligne D du tramway - Décision - Autorisation

---

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

La convention présentée fait suite à la demande de subvention de l'association « La ronde des quartiers de Bordeaux » déposée le 10 juillet 2017 auprès des services de Bordeaux Métropole.

En 2017, l'association a sollicité une première subvention visant l'animation des commerces impactés par les travaux de la ligne D, couvrant le second semestre 2017 et le premier semestre 2018. Fort du succès de cette action et de la bonne adhésion des commerces du secteur Fondaudège à la démarche, l'association souhaite renouveler le dispositif avec cette nouvelle demande, pour mener l'action jusqu'à la fin des travaux de la ligne D, en 2019.

Programme d'action proposé

Jusqu'à la fin des travaux de la Ligne D du tramway et dans la continuité du travail engagé en 2017, « La ronde des quartiers de Bordeaux » s'engage à appliquer le programme d'action suivant :

- **ANIMER LA RUE ET COMMUNIQUER SUR LES COMMERCES :**

  - **une carte de fidélité multi-commerces :** une carte simple, accessible à tous les habitants et les commerces : carte à tamponner lors de chaque achat.
  - **une animation mensuelle :**

« Les jeudis de Fondaudège », tous les premiers jeudis du mois, la rue s'animera et les commerces proposeront des promotions, dégustations et jeux.
Un flyer mensuel mettra en avant les commerces, leurs animations.
Des sacs cabas réutilisables (500 par jeudi) et quelques chariots de courses seront distribués afin d'insister sur la possibilité de faire ses courses à pied.
Des banderoles seront positionnées en hauteur, en travers de la rue.

Une sono de rue diffusera une musique, afin de *« remplacer »* les bruits de travaux. La sonorisation étant installée pour deux ans, celle-ci pourra être utilisée pour toutes les animations.

- **des campagnes radios :** pendant 10 jours, des opérations de communication seront lancées via des spots radios sur les animations des commerces de la rue.
- **un service de vélo-taxi :** permettant aux personnes ayant des difficultés de mobilité de se déplacer jusqu'aux commerces.

- **COMMUNIQUER AUPRES DE LA CLIENTELE ET DES COMMERÇANTS**

- **une page Facebook :** la page de l'association sera animée et mettra en avant les commerces, les commerçants et artisans ainsi que leurs offres. Cette présentation se fera pour chaque commerce de l'association avec photo et rédaction d'article.
- **des notes d'informations** seront réalisées afin d'informer les commerçants et artisans des opérations, animations, nouveautés ou services qui leur sont proposés.
- **des réunions conviviales** seront aussi organisées afin de permettre aux commerçants de se rencontrer dans un contexte plus détendu et qu'ils puissent mieux se connaitre (4 fois par an).

- **UNE EQUIPE AU SERVICE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS**

« La ronde des quartiers de Bordeaux », forte de son expertise terrain travaillera en lien et en étroite collaboration avec « L'association Fondaudègement vôtre » pour déployer ce plan d'action. « **La Ronde des Quartiers de Bordeaux » continuera à mobiliser une personne (20h par semaine)** pour accompagner « Fondaudègement Vôtre » dans sa mise en œuvre, ainsi que dans ses démarches, diffuser les informations, mobiliser les commerçants ….

<u>Modalités de financement</u>

La demande de subvention 2018 formulée par « La ronde des quartiers de Bordeaux » couvre la mise en œuvre du programme d'action ci-dessus. Pour ce projet, la participation financière de Bordeaux Métropole s'élève à 38 340 € correspondant à 68% du budget prévisionnel de 56 259 € TTC du projet.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

	Financement (total de 56 259€)
Bordeaux Métropole	38 340€
Ville de Bordeaux	5 000€
Fonds propres et partenariats	6 319€
Dispositif emplois aidés	6 600€

A noter que la subvention accordée par Bordeaux Métropole en 2017 pour ce programme était de 49 640€, soit une dépense en baisse de 11 300€ pour l'année 2018.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment les articles 9-1 et 10 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 imposant une convention pour une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€, et notamment son article 1er ;

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2017-426 du 7 juillet 2017 du Conseil de Bordeaux Métropole autorisant la subvention par Bordeaux Métropole d'une action d'animation des commerces impactés par les travaux de la ligne D du tramway par « La ronde des quartiers de Bordeaux » ;

VU la demande de subvention formulée par « La ronde des quartiers de Bordeaux » en date du 10 juillet 2017 pour une aide sur l'exercice 2018 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les perturbations engendrées par les travaux de la Ligne D du tramway impactant directement l'activité des commerçants, relèvent de l'intérêt collectif,

CONSIDERANT QUE « La ronde des quartiers de Bordeaux, » de par son rôle et son expertise dans l'accompagnement et l'animation des commerces, est compétente pour assurer le succès de ce projet,

CONSIDERANT la satisfaction générale des commerces du secteur Fondaudège concernant l'animation réalisée en 2017 par « La ronde des quartiers de Bordeaux »,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 38 340€ à « La ronde des quartiers de Bordeaux » pour l'animation des commerces impactés par les travaux de la ligne D.

Article 2 : d'approuver le projet de convention annexé au présent rapport.

Article 3 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget Transports de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **12 NOVEMBRE 2018** **PUBLIÉ LE :** **12 NOVEMBRE 2018**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel LABARDIN

Convention pour l'animation des commerces impactés par les travaux de la ligne D du tramway
2018

ENTRE :

La Ronde des Quartiers de Bordeaux, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé au 12, place de la Bourse à Bordeaux, représentée par son Président**,** Christian Baulme**,** ci-après désigné(e) « La Ronde des Quartiers de Bordeaux »,

d'une part,

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, ci-après désigné « Bordeaux Métropole », dûment autorisé par délibération du Conseil métropolitain du ….

d'autre part.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, **La Ronde des Quartiers de Bordeaux** s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à poursuivre le programme d'animation commerciale de la rue Fondaudège pendant les travaux de la Ligne D du tramway suite à une première convention de subvention initiée en 2017. Le programme de cette animation est décrit à l'annexe 1.
Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet.

ARTICLE 2. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée d'un an à compter de sa date de notification, sans préjudice des conditions de versement du solde définies à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à **La Ronde des Quartiers de Bordeaux** une subvention plafonnée à **38 340 €**, équivalent à 68% du montant total estimé des coûts éligibles (d'un montant de 56 259 €TTC) sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.
Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles x Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'association devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 6.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

	Financement (total de 56 259€)
Bordeaux Métropole	38 340€
Ville de Bordeaux	5 000€
Fonds propres et partenariats	6 319€
Dispositif emplois aidés	6 600€

ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini à l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.
Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 5. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 50 %, soit la somme de 19 170 €, déjà versée au titre d'un acompte prévisionnel ;
- 30 %, soit la somme de 11 502 €, à la signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 7 668 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 6, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 3.

ARTICLE 6. JUSTIFICATIFS

La Ronde des Quartiers de Bordeaux s'engage à fournir dans les 3 mois suivant la réalisation de l'action, un compte rendu financier et opérationnel de l'action dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée.

ARTICLE 7. AUTRES ENGAGEMENTS

- **La Ronde des Quartiers de Bordeaux** s'engage à informer et associer les services de Bordeaux Métropole sur les différentes étapes de réalisation de l'action subventionnée. De même, elle s'engage à réaliser les animations et la communication de manière concertée et harmonisée avec les acteurs de terrains et les autres projets en cours (services communaux, médiation de chantier, Chambre de commerce et d'industrie).

- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

- Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée. Sur simple demande de Bordeaux Métropole, **La Ronde des Quartiers de Bordeaux** devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

ARTICLE 8. COMMUNICATION

La Ronde des Quartiers de Bordeaux s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

L'association s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puisse en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 9. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la convention par **La Ronde des Quartiers de Bordeaux** sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celui-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants.

ARTICLE 10. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 11. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une tentative de règlement à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'action
- Annexe 2 : Budget prévisionnel

À Bordeaux, le

À Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole, Le Président,	Pour La Ronde des Quartiers de Bordeaux, Le Président,
Alain Juppé	**Christian Baulme**

Annexe 1
Poursuite du programme d'animation commerciale de la rue Fondaudège initié en 2017.

Animer la rue et communiquer sur les commerces :

 Une carte de fidélité multi-commerces :

Une carte simple, accessible à tous les habitants et les commerces : carte à tamponner lors de chaque achat.

 Une animation mensuelle :

« Les Jeudis de Fondaudège », tous les premiers jeudis du mois, la rue s'animera et les commerces proposeront des promotions, dégustations et jeux.

Un flyer mensuel mettant en avant les commerces, leurs animations.

Des sacs cabas réutilisables (500 par jeudi) et quelques chariots de courses seront distribués afin d'insister sur la possibilité de faire ses courses à pied.

Des banderoles seront positionnées en hauteur, en travers de la rue.

Une sono de rue diffusera une musique, afin de *« remplacer »* les bruits de travaux. La sonorisation étant installée pour deux ans, celle-ci pourra être utilisée pour toutes les animations.

 Des campagnes radios :

Pendant 10 jours, des opérations de communication seront lancées via des spots radios sur les animations des commerces de la rue.

 Service de vélo-taxi :

permettant aux personnes ayant des difficultés de mobilité de se déplacer jusqu'aux commerces.

Communiquer auprès de la clientèle et des commerçants :

 Une page Facebook :

La page de l'association sera animée et mettra en avant les commerces, les commerçants et artisans ainsi que leurs offres. Cette présentation se fera pour chaque commerce de l'association avec photo et rédaction d'article.

 Des notes d'informations seront réalisées afin d'informer les commerçants et artisans des opérations, animations, nouveautés ou services qui leur sont proposés.

 Des réunions conviviales seront aussi organisées afin de permettre aux commerçants de se rencontrer dans un contexte plus détendu et qu'ils puissent mieux se connaitre (4 fois par an).

Une équipe au service des commerçants et artisans

La Ronde des Quartiers de Bordeaux, forte de son expertise terrain travaillera en lien et en étroite collaboration avec L'association Fondaudègement Vôtre pour déployer ce plan d'action. **La Ronde des Quartiers de Bordeaux continuera à mobiliser une personne (20h par semaine)** pour accompagner Fondaudègement Vôtre dans sa mise en œuvre, ainsi que dans ses démarches, diffuser les informations, mobiliser les commerçants …

Annexe 2
Budget prévisionnel

NOM DE L'ORGANISME :

La Ronde des Quartiers de Bordeaux

ANNEXE B _BUDGET DE L'ACTION SPECIFIQUE : Fondaudège

(Faire un budget par manifestation ou action spécifique)

Exercice 2018

- Si le porteur de projet peut déduire la Tva, les montants inscrits sont Hors taxes (HT), sinon toutes taxes comprises (TTC)
- Pour vous aider à compléter le budget si-dessous : cf Guide de constitution des budgets

CHARGES (en euros)	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)
Charges directes affectées au projet				
60 – Achats	12871	7820	0	-7820
Achats d'études et de prestations de service				0
Achats stockés de matières et fournitures				0
Achats non stockables (eau, énergie)				0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	720	1080		-1080
Fournitures administratives	420	660		-660
Autres fournitures	11731	6080		-6080
61 - Services extérieurs	12000	1200	0	-1200
Sous traitance générale	12000	1200		-1200
Locations mobilières et immobilières				0
Entretien et réparation				0
Primes d'assurance				0
Documentation				0
Divers				0
				0
62 - Autres services extérieurs	28001	31899	0	-31899
Rémunérations intermédiaires et honoraires	9554	12664		-12664
Publicité, publications	16347	16235		-16235
Déplacements, missions et réceptions	900	1200		-1200
Frais postaux et de télécommunication				0
Services bancaires				0
Divers	1200	1800		-1800
63 - Impôts et taxes	621	621	0	-621
Impôts et taxes sur rémunérations				0
Autres impôts et taxes	621	621		-621
64 - Charges de personnel	9811	14719	0	-14719
Rémunérations du personnel	7008	10419		-10419
Charges sociales	2803	4300		-4300
Autres charges de personnel				0
65 - Autres charges de gestion courante				0
66 – Charges Financières				0
67 - Charges exceptionnelles				0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements				
69 - Impôt sur les sociétés				0
Charges indirectes affectées au projet				
Charges fixes de fonctionnement				0
Frais financiers				0
Autres				0
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	63304	56259	0	-56259

PRODUITS (en euros)	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)
Ressources directes affectées au projet				
70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	0	0	0
Vente de produits finis, de marchandises				0
Prestations de services				0
Produits des activités annexes				0
				0
74 - Subventions d'exploitation	59040	49940	0	-49940
Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)				0
Conseil Régional				0
Conseil Départemental				0
Bordeaux Métropole	49640	38340		-38340
Autres EPCI				0
Ville de Bordeaux	5000	5000		
Autre(s) commune(s)				0
Organismes sociaux				0
Fonds européens				0
Emplois aidés	4400	6600		-6600
Autres (précisez) :				0
Aides privées				0
75 - Autres produits de gestion courante	4264	6319	0	-6319
Cotisations				0
Autres	4264	6319		-6319
				0
76 - Produits financiers				0
				0
77 - Produits exceptionnels				0
				0
78 - Reprises sur amortissements et provisions				0
				0
79 – Transfert de charges				0
				0
				0
				0
Ressources indirectes affectées au projet				
				0
				0
				0
TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTS	63304	56259	0	-56259

86 - Emploi des contributions volontaires en nature				
- Secours en nature				0
- Mise à disposition gratuite des biens et services				0
- Personnel bénévole				0
Total des contributions volontaires	0	0	0	0

87 - Contributions volontaires en nature				
- Bénévolat				0
- Prestations en nature				0
- Dons en nature				0
Total des contributions volontaires	0	0	0	0

	Budget 2017 (1)	Budget 2018 (1)	Réalisé 2018 (2)	Ecart en valeur (2)
Résultat Net	***0***	0	0	0

Personnel	2015	2016	Budget 2017	Budget 2018	Réalisé 2018
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé			0,6	0,6	

(1) à renseigner pour le dossier de demande

(2) à

Signature du Président ou du représentant légal Date

Tampon de l'organisme